

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
BUDGET

*Direction générale des douanes  
et droits indirects*

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

**Arrêté du 17 avril 2013 portant habilitation de sociétés fournissant le service de télépéage de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises en application de l'article 277 du code des douanes**

NOR : TRAT1309667A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code des douanes, notamment son article 277 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2011 modifié relatif aux conditions d'habilitation des sociétés fournissant un service de télépéage au bénéfice des redevables de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises ;

Vu la lettre du 7 février 2013 de la société Axxès ;

Vu la lettre du 21 février 2013 de la société Total Raffinage Marketing,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Les sociétés Axxès et Total Raffinage Marketing sont habilitées pour fournir le service de télépéage de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises.

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects et le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie et au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 avril 2013.

Pour le ministre délégué  
auprès de la ministre de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie,  
chargé des transports  
de la mer et de la pêche,  
et par délégation :  
*Le directeur général  
des infrastructures,  
des transports et de la mer,*  
D. BURSAUX

Pour le ministre de l'économie et des finances  
et par délégation :  
*La directrice générale des douanes  
et droits indirects,*  
H. CROCQUEVIELLE

Pour la ministre de l'écologie,  
du développement durable  
et de l'énergie et par délégation :  
*Le directeur général des infrastructures,  
des transports et de la mer,*  
D. BURSAUX

Pour le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget, et par délégation :  
*La directrice générale des douanes et droits indirects,*  
H. CROCQUEVIELLE